

Compte-rendu du Comité d'orientation

du 13 octobre 2015

<u>Lieu de la réunion</u> : Centre Régional Auvergnat de l'Information géographique

<u>Date de la réunion</u>: 13/10/2015

Date de rédaction: 14/10/2015

<u>Rédaction</u>: CRAIG

<u>Diffusion</u>: aux participants

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique Locaux du CRRI - Campus des Cézeaux 7 avenue Blaise Pascal - BP 80026 63177 Aubière Cedex

tél.: 04 73 40 54 06

NOM	Prénom	Organisme	e-mail
ALLES	Monique	CD 43	monique.alles@hauteloire.fr
BORELLO	Sébastien	CD 03	borello.s@allier.fr
BREUIL	Landry	CRAIG	breuil@craig.fr
DENEUX	Frédéric	CRAIG	deneux@craig.fr
FARGE	Pascal	CRPF	pascal.farge@crpf.fr
FONTVIEILLE	Frédéric	DRAAF Auvergne	frederic.fontvieille@agriculture.gouv.fr
GAILLAC	Sébastien	CRAIG	gaillac@craig.fr
LALEURE	Nicolas	VVA	n.laleure@vichy-valallier.fr
LOISNEL	Alexandre	ARDTA	a.loisnel@ardt-auvergne.fr
MAJOREL	Yannick	DREAL Auvergne	yannick.majorel@developpement- durable.gouv.fr

NOM	Prénom	Organisme	e-mail
MONIER	Delphine	CA Moulins	d.monier@agglo-moulins.fr
PERRUSSEL- MORIN	François	IGN	francois.perrussel-morin@ign.fr
RICARD	Pierre	SGAR	pierre.ricard@auvergne.pref.gouv.fr
RIVAUD	Elsa	IGN	elsa.rivaud@ign.fr
ROBERT	Florian	SDIS 03	florian.robert@sdis03.fr
ROBIN	François- Xavier	DREAL Auvergne	francois-xavier.robin@developpement-durable.gouv.fr
SARR	Elhadji Oumar	CA Moulins	eo.sarr@agglo-moulins.fr
SOUVIGNET	Aurélie	CA Puy-en-Velay	aurelie.souvignet@lepuyenvelay.fr
STEPHAN	Albert	Clermont-Communauté	astephan@agglo-clermont.fr
THENARD	Vincent	DDT 63	vincent.thenard@puy-de-dome.gouv.fr
THESSOT	Séverine	CD 43	severine.thessot@hauteloire.fr
TOUS	Sandrine	CRAIG	tous@craig.fr
VASSAL	Rémi	CD 15	rvassal@cantal.fr
VENY	Nicolas	DRAAF Auvergne	nicolas.veny@agriculture.gouv.fr

Etaient excusés :

AUFRERE	Sylvain	CA Montluçon	s.aufrere@mairie-montlucon.fr
BOIGE	Carine	ARS d'Auvergne	carine.boige@ars.sante.fr
MESPOULHES	Martin	DDT 15	martin.mespoulhes@cantal.gouv.fr
GAILLARD	Thibault	CA Moulins	t.gaillard@agglo-moulins.fr
BOUQUET	Jérémie	SGAR Auvergne	jeremie.bouquet@auvergne.pref.gouv.fr
LAGARDE	Bruno	САВА	b.lagarde@caba.fr
AMODEO	Muriel	САВА	m.amodeo@caba.fr
CELLARIER	Christophe	CD 15	ccellarier@cantal.fr

Ordre du jour

L'ordre du jour de ce comité d'orientation doit permettre d'aborder les points suivants :

- 1. Présentation des contrôles qualités réalisés sur les orthophotographies de 2013
- 2. Programme d'acquisition des orthophotographiques 2016
- 3. Présentation du projet de partenariat données ERDF / CRAIG / SDE 15
- 4. Présentation du service cadastrapp module de consultation des données cadastrales
- 5. Réforme territoriale point détape
- 6. Agenda

1. Présentation des contrôles qualités réalisés sur les orthophotographies de 2013

Les orthophotographies respectent très largement les critères de qualité imposés dans le cahier des charges :

- 68 % des valeurs des écarts sont inférieures à 2 pixels (0.2m pour les agglomérations ; 0.5m pour les départements)
- 29 % des valeurs des écarts sont inférieures à 4 pixels (0.4m pour les agglomérations ; 1m pour les départements)
- Aucune valeur supérieure à 5 pixels (0.5m pour les agglomérations ; 2.5m pour les départements)

Cf. Présentation

2. Programme d'acquisition des orthophotographiques 2016

Lors du conseil d'administration du 12 janvier 2015 les membres du GIP ont validé le principe d'un partenariat avec ERDF et le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour la production d'une prise de vues aériennes hiver des Agglomérations de Montluçon, Moulins et Vichy Val d'Allier.

ERDF et le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) se sont mis d'accord pour financer le surcoût entre la prise de vue programmée initialement par le CRAIG (été 2016 à 10 cm) et une prise de vue hiver de 5 cm de résolution et d'une précision conforme à la réforme anti-endommagement. Cette prise de vue 5 cm doit permettre notamment aux exploitants de réseaux de recaler leurs plans existants, produire de nouveaux plans et servir de support à la visualisation des réseaux.

Sur le territoire de l'Agglomération du Puy en Velay, un financement a été également trouvé, il rassemble ERDF, le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, le Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy en Velay et le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

Ces collaborations se sont concrétisées par la signature d'une convention de partenariat le 15 octobre 2015.

Sur l'agglomération de Clermont-Ferrand, ERDF et le SIEG 63 se sont récemment dit intéressés pour disposer d'une PVA hiver 5 cm sur le territoire de l'Agglomération. Après avoir échangé avec le CRAIG, ERDF et le SIEG 63 se sont mis d'accord pour financer le surcoût.

Le Bureau des Élus du SIEG, a émis un avis favorable à ce partenariat. Cette position sera présentée à leur assemblée générale le 17 octobre.

Concernant ce dernier partenariat il sera proposé pour validation lors du prochain conseil du CRAIG programmé le 10 novembre.

Sur l'agglomération d'Aurillac qui dispose déjà d'une prise de vue 5cm, il pourra être envisagé une mise à jour différentielle en accord avec les partenaires de cette acquisition.

Présentation du projet de partenariat « Fon de plan » ERDF / CRAIG / SDE 15

La convention a pour objet de définir les conditions de participation financière d'ERDF et du SDE 15 au GIP CRAIG pour la réalisation et le maintien des différents fonds de plan très grande échelle produits sur les Agglomérations de la région Auvergne (Bassin d'Aurillac, Clermont-Communauté, Montluçon, Moulins Communauté, Vichy Val d'Allier, Le Puy en Velay).

Le CRAIG en tant qu'opérateur pour les acteurs publics de la région Auvergne en matière d'acquisition de données géographiques de référence deviendrait pour ERDF et le SDE 15 « l'autorité publique locale compétente » en charge de coordonner la production et le maintien d'un fond très grande échelle répondant à minima aux exigences de précision du décret DT-DICT.

Concrètement cette convention doit permettre de financer :

- une partie des ressources humaines affectées au fond de plan très grande échelle,
- l'hébergement des données,
- une partie des frais administratifs liés au projet,
- les frais liés aux marchés de mises à jour (Agglomération d'Aurillac en 2016) et aux contrôles qualité

Ce partenariat pourrait être étendu dans un second temps aux autres Syndicats d'Energie présents sur la région Auvergne.

Le projet de convention sera soumis à l'approbation des membres du GIP lors du prochain Conseil d'administration.

4. Présentation du service cadastrapp - module de consultation des données cadastrales

Afin de permettre notamment aux petites collectivités de consulter les données cadastrales, le CRAIG, Rennes Métropole, le Département du Bas-Rhin (via le partenariat alsacien CIGAL) et le GIP ATGERI se sont mis d'accord pour faire développer au sein de la même solution logicielle des fonctionnalités avancées permettant la consultation de l'ensemble des données constituant la base cadastrale (plans cadastraux et fichiers fonciers) pour répondre aux besoins des communes et intercommunalités présentes sur leur territoire respectif. La mise en place de ce service a été validée lors du conseil d'administration du GIP du 12 janvier 2015.

Les principales fonctionnalités développées sont :

- Interrogation d'une parcelle cadastrale (fiche d'information)
- Extrait de plan cadastral (bordereau parcellaire)
- Edition de relevés de propriété
- Sélection de parcelle / localisation de parcelle
- Traitements des sélections de parcelles
- Export de liste de propriétaires
- Unité foncière (visualisation de l'unité foncière dont dépend une parcelle sélectionnée)
- Recherche et consultation des lots d'une copropriété
- Suivi des demandes d'informations foncières
- ...

En tant que Chef de file du partenariat, le CRAIG assure la partie administrative nécessaire à la réalisation des développements (passation de marchés, établissement de bons de commande, paiement des prestations, etc.) ainsi que le suivi des travaux.

Le service devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année. Un programme d'accompagnement sera proposé aux collectivités qui souhaitent s'appuyer sur cet outil pour consulter le cadastre.

Nota : Cet outil ne vient en aucun cas se substituer aux outils déjà existants dans le département du Cantal ou de l'Allier. Il est à destination des collectivités qui ne disposent pas de service analogue.

() Passerelle INSPIRE: Les données Open Data du CRAIG remontent dans le portail data.gouv.fr. Pour ceux qui souhaiteraient voir leurs données apparaître dans le portail national ils peuvent se rapprocher du CRAIG pour connaître les différentes possibilités offertes par la passerelle INSPIRE https://inspire.data.gouv.fr/

5. Réforme territoriale – point d'étape

Le financement du CRAIG a été inscrit au CPER 2015-2020 au sein du volet numérique. La répartition qui a été proposée entre l'Etat et la Région est la suivante : Etat 720 000 € au titre du FNADT et Région 720 000 €. Pour mémoire le CPER 2015-2020 pour la région Auvergne a été signé le 7 juillet 2015.

http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/CPER 2015-2020 VERSION signee.pdf

Au niveau du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, certains projets du CRAIG pourront être cofinancés au titre du FEDER.

http://www.auvergne.fr/sites/default/files/po feder-fsev adoptee par la ce 0.pdf

Les autres membres fondateurs du GIP (Départements, Agglomérations, IGN) ont renouvelé leur participation financière au groupement dans le cadre d'une convention triennale 2015-2017.

Le contexte budgétaire étant très contraint pour l'ensemble des membres du groupement il apparaît important d'engager une réflexion qui permette de trouver de nouvelles sources de financement. La réforme territoriale prévoyant le regroupement des EPCI d'ici 2017 qui passeront probablement de 104 à une quarantaine en Auvergne le comité d'orientation approuve le principe de lancer une réflexion afin que les ECPI participent au financement du dispositif d'autant que les EPCI se voient attribuer de nouvelles compétences qui font appel à l'information géographique. (ADS, gestion de réseaux...)

Cette proposition sera présentée lors du prochain Conseil d'administration.

Concernant la fusion avec Rhône-Alpes, différents échanges ont eu lieu qui n'ont pas permis pour le moment d'établir une feuille de route. Une réunion est programmée le 2 novembre avec les représentants des deux SGAR et des deux Régions pour définir une stratégie commune qui pourrait être discutée avec les autres membres du groupement lors du CA du 10 novembre.

Les échanges devront tenir compte de l'amendement à la loi NOTRe qui conforte la compétence information géographique des Régions. L'échelon régional est reconnu par cet amendement comme étant pertinent par l'ensemble des acteurs institutionnels pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique. Il conforte les Régions dans ce rôle de coordination et d'organisation en matière d'information géographique et cherche à faire des platesformes de services numériques géographiques des relais efficients pour réussir le défi considérable, exigeant et exigé d'une description très détaillée du territoire.

A compter du 1^{er} janvier l'Etat dans sa nouvelle configuration et la nouvelle Région seront membres de droit du GIP. Par conséquent il pourrait être proposé d'étendre le périmètre du GIP à Rhône-Alpes afin de faciliter l'adhésion éventuelle des Agglomérations et des départements Rhônalpins. Toutefois cette proposition ne pourra être faite que lorsque la nouvelle Région aura été mise en place.

6. Agenda

- 19 octobre 2015 : Métadonnées party

3 décembre 2015 : Assemblée utilisateurs